

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 29 octobre 2020

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Thierry Palue, Catherine Villadieu, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Gilles Ternier, Richard Tourisseau.

Assistaient en visio-conférence : Lionel Pouteau, Christine Trecat.

Excusées : Laure Clamens, Céline Chauveau

1°) Adoption des comptes-rendus des séances du 11 septembre et 21 septembre 2020 :

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Patrice Etienne est désigné.

3°) Complément de l'ordre du jour :

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points :

- Le tableau des effectifs ;
- Le loyer mensuel du bureau du SAEP ARRATS GIMONE.

Les deux points sont rajoutés à l'unanimité.

4°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle :

- section AE numéro 467 – 10 Place Dastros d'une superficie de 3 a 75 ca ;

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas l'exercer.

5°) Aide CCAS – Frais d'obsèques :

Monsieur le maire indique qu'à la demande des enfants et de l'ex-femme d'un défunt, une aide au financement d'une partie des frais d'obsèques à hauteur de 387.10€ pourraient être envisagée dans le cadre du CCAS .

Le conseil accepte, à l'unanimité, de payer le solde de la facture des pompes funèbres Novarini.

6°) Emprunts pour le bail emphytéotique administratif (BEA) de la gendarmerie :

Monsieur le maire rappelle que la commune a dénoncé le BEA et la convention de la gendarmerie auprès de la SCI immo innov, avec la date d'effet au 1^{er} octobre 2020.

Afin de conclure cette opération, il est nécessaire d'emprunter, pour un montant global de 1 800 000 €.

Eric Ballester expose les différentes propositions de financements sont faites par les banques sollicitées :

Refinancement de la dette sur le Crédit-Bail de la Gendarmerie ; durée : 18 ans					
Banque	Montant emprunté	Taux	Échéance	Frais de Dossier	Coût Total du Crédit
BANQUE DES TERRITOIRES	1 800 000 €	1,55%	114 661,92 €	1 080 €	264 995 €

BANQUE POPULAIRE OCCITANE	attente réponse				
---------------------------	-----------------	--	--	--	--

LA BANQUE POSTALE	900 000 €	0,81%	53 935,41 €	900 €	71 737 €
CREDIT AGRICOLE	200 000 €	1,15%	12 306,05 €	900 €	22 409 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000 €	0,75%	41 718,36 €	700 €	51 630 €
Total BP+CA+CE	1 800 000 €	-	107 959,82 €	2 500 €	145 777 €

Crédit-Bail 2021-2038			135 148,72 €		489 400 €
-----------------------	--	--	--------------	--	-----------

Après en avoir délibéré le conseil municipal est favorable pour solliciter les emprunts auprès de la banque postale et de la caisse d'épargne et de renégocier le taux auprès du crédit agricole.

7°) Prime exceptionnelle :

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer une prime exceptionnelle à un agent du personnel mis à disposition afin de maintenir une équité avec l'ensemble du personnel communal bénéficiaire d'un régime indemnitaire réglementaire. Le montant proposé s'élève à 1 000 €.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8°) Modification du plan de financement des travaux de la digue :

Afin de solliciter une subvention auprès du conseil régional Occitanie dans le cadre du dispositif de prévention des risques inondation en tant qu'ouvrage écrêteur de crue, Monsieur le maire propose de valider le plan de financement présenté :

Organisme	Montant (€ ht)	Taux (%)	Etat de la demande
Etat – DETR	54 399.74	40	Acquise
Région	54 399.74	40	À solliciter
Autofinancement	27 199.88	20	

Le conseil adopte le plan de financement à l'unanimité.

9°) Décision modificative budget annexe centre municipal de santé :

Monsieur le maire expose que l'achat de nouveau matériel informatique et la maintenance de celui-ci nécessite de prendre une décision modificative sur le budget annexe du centre municipal de santé.

Le conseil valide la décision modificative à l'unanimité.

10°) Plan de financement restauration de la halle :

Monsieur le maire rappelle que le montant total des travaux estimés pour la restauration de la halle est de 131 029,09 € HT

Ce montant se décompose en deux phases :

- phase 1 (toilettes, pilier) : 76 735,77 € HT
- phase 2 (façade, menuiseries) : 54 293,32 € HT

Il s'agit de demander l'actualisation du plan de financement dans le cadre des subventions pouvant être sollicitées.

Organisme	Montant HT (€)	Taux (%)	Taux /phase	Etat de la demande
Etat – Drac 2020 phase 1	7 771.11	5.9	10,13	Acquise
Département – FDR phase 1	1 200.00	0.9	1,56	Acquise
Région – Revitalisation Bourg-centre phase 1 et 2	39 308.73	30		A solliciter
Etat – Drac 2021 phase 2	10 858.67	8.29	20	A solliciter
Département – FDR phase 2	10 858.67	8.29	20	A solliciter
TOTAL subventions	69 997.18	53.42		
AUTOFINANCEMENT	61 031.91	46.58		
TOTAL	131 029.09	100		

Le conseil municipal valide le plan de financement proposé et actualisé et autorise le maire à solliciter :

- une aide de 30% auprès du conseil régional sur la totalité des travaux soit 39 308,73 €,
- une aide de 20 % auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur la phase 2 soit 10 858,67 €,
- une aide de 20% auprès du conseil départemental sur la phase 2 à hauteur de 10 858,67 €.

11°) Loyer mensuel SAEP ARRATS GIMONE :

Suite au déménagement du bureau du SAEP Arrats Gimone dans les locaux de la mairie, dans un bureau de surface plus petite, le syndicat demande que soit réajusté le montant du loyer.

Surface du bureau avant déménagement : 26,50 m² pour 300€ de loyer mensuel.

Surface du nouveau bureau loué : 14 m² depuis le 1^{er} août 2020.

Monsieur le maire, en sa qualité de président du SAEP, sort de la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

Le conseil municipal propose que le montant du loyer soit proratisé à la surface occupée soit 158,49 € arrondi à 160 € par mois. Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant au bail à cet effet.

12°) Tableau des effectifs

Monsieur le maire indique qu'à la demande de la perceptrice, il est nécessaire de reprendre le formalisme de la délibération de création des postes de médecins du CMS et de modifier la durée hebdomadaire de travail à 35 heures pour chacun des postes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification.

13°) Questions diverses :

Aménagement giratoire :

Catherine Villadieu présente un projet d'aménagement pour le giratoire route de Lecture et propose de mettre en place une tête d'ail en acier de diamètre de 1 mètre. Elle propose de mettre en place également une vigne afin de rappeler le jumelage.

Le conseil municipal valide l'achat de la tête d'ail 12 voix pour et 1 contre.

Pour l'aménagement du rond-point, route de Fleurance, Catherine Villadieu, propose qu'une création en acier Corten représentant les fleurs d'ail soit implantée. Un devis sera demandé à M. Saiz.

COVID 19 – nouvelles décisions concernant le confinement débutant le 30 octobre :

Après avoir entendu, les décisions gouvernementales, monsieur le maire fait le point sur les conséquences en ce qui concerne les saint-clarais (marchés, services publics, bars, restaurants, commerces non alimentaires,...).

* * *

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,

P. Etienne